

## **UNION SPORTIVE DES FRANCS BOURGEOIS**

Agrément Jeunesse et sport N° 75/3280

### **REGLEMENT INTERIEUR**

L'Union Sportive des Francs-Bourgeois (U.S.F.B) est une association de type loi 1901 qui accueille les élèves de l'ensemble scolaire Les Francs Bourgeois – La Salle.

Elle propose aux élèves scolarisés au Primaire, Collège et Lycée, ainsi qu'aux familles la pratique d'Activités Physiques, Sportives et Artistiques dans le cadre scolaire et extra-scolaire.

L'association sportive est régie par le règlement intérieur de l'ensemble scolaire Les Francs Bourgeois – La Salle. Toutefois quelques points propres à l'association sont à rajouter :

#### **1. ADHESION – INSCRIPTION**

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne. Certaines activités étant à effectifs contingentés, une liste d'attente est créée dès lors que le nombre d'inscrits a été atteint. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

L'adhésion sera validée dès lors que la procédure d'inscription aura été effectuée en ligne et que le chèque de cotisation libellé à l'ordre de USFB sera parvenu au siège de l'Association.

L'adhésion peut se faire à tout moment de l'année si l'effectif le permet.

En cas d'arrêt de l'activité en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué et les parents devront établir un document écrit de désengagement envers l'association.

#### **2. LIEUX, HORAIRES ET ENCADREMENT :**

Les séances ont lieu sur les installations sportives de l'établissement et sur des installations extérieures. Tous les déplacements sont encadrés par les professeurs d'EPS et les animateurs de l'USFB.

Si une famille souhaite que son enfant se rende directement sur les installations sportives, celle-ci doit remettre auparavant une demande sur papier libre.

Les élèves peuvent se voir proposer un engagement individuel ou collectif à des compétitions sportives qui se déroulent le mercredi après-midi.

#### **3. LES REGLES DE FONCTIONNEMENT**

En cas de rencontres sportives, les horaires peuvent être modifiés et l'entraînement peut être annulé. Les élèves et les parents sont avertis par les animateurs, grâce à l'affichage devant le bureau des Sports et sur le site internet de l'établissement (rubrique « Culture-Sports- Santé » ; sous-rubrique « USFB »).

Le retour après les rencontres peut s'effectuer seul, exclusivement si le document de décharge fourni lors de l'inscription a été validé, auquel cas votre enfant sera raccompagné devant l'établissement.

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de prévenir le professeur et le responsable des Sports à l'adresse suivante : [sports@fblasalle.fr](mailto:sports@fblasalle.fr).

En cas d'absence prévue du professeur, vous êtes prévenu par email. Les élèves sont libérés de cours.

En cas d'absence non prévue du professeur, les élèves sont libérés de cours et vous êtes également prévenus par email ou par téléphone, selon le cas.

#### **4. EXCLUSION**

En cas de non respect du règlement intérieur de l'Etablissement, l'USFB se réserve le droit d'exclure définitivement un adhérent sans remboursement de cotisation.